

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 01/07/2015

Date d'affichage : 07/07/2015

**de la Commune de COGOLIN
Séance du MERCREDI 15 JUILLET 2015**

L'an deux mille quinze et le quinze juillet à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Pascal CORDÉ – Maria De Fatima FIANDINO – Patrick GARNIER – Patrick CLAUDEL – Margaret LOVERA – Patricia BERENGUIER – Valérie ROBIN – Christelle DUVERNET – Anthony GIRAUD – René LE VIAVANT – Jean-François FARNET – Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Patricia PENCHENAT – Frédéric LACOUR – Carole RUIZ –

POUVOIRS : Aimé GARNIER à Patrick CLAUDEL / Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSADE / Jean-Jacques GABERT à Régine RINAUDO / Monique LEBLANC à Rémy FELIX / Sébastien MACREZ à Laëtitia PICOT / Johan TOUCAS à Eric MASSON / Marie-Ly GARCIA à Pascal CORDE / Jonathan LAURITO à Maria de Fatima FIANDINO / Jeanne LAURITO à Patrick GARNIER / Renée FALCO à Audrey TROIN / Malika OUAREZKI à Michel DALLARI

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Monsieur le Maire informe que la commune se trouve chaque année confrontée à des besoins en personnel à titre occasionnel dû à un surcroit de travail ou à des besoins spécifiques au sein des services administratifs.

Afin de faciliter la gestion du service public et en assurer sa continuité, il convient donc d'autoriser le recrutement pour surcroit de travail temporaire suivant :

- 1 agent administratif non titulaire relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

N° 2015/128

**RECRUTEMENT DE PERSONNEL SUR LE BESOIN OCCASIONNEL POUR LES SERVICES
ADMINISTRATIFS**

CM 15/07/2015

N° 2015/128

RECRUTEMENT DE PERSONNEL SUR LE BESOIN OCCASIONNEL POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS

Cet agent sera engagé sous contrat à durée déterminée de 12 mois maximum sur une période de 18 mois.

La rémunération pourra être calculée en cohérence avec les fonctions à assurer et le niveau de qualification de l'agent recruté.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires seront inscrits au budget de chaque année.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces recrutements.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le recrutement d'agent non titulaire sur le besoin occasionnel, comme énoncé ci-dessus pour le reste de son mandat,
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure les contrats y afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE**
- **27 POUR – 6 CONTRE** (Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI)

Le Maire,



M. Lansade
Marc Etienne LANSADE